

## Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

### Activité de la formation continue en 2021 et perspectives 2022

CTM – section spécialisée formation continue - 23 novembre 2021

Un bilan global quantitatif et financier de la mise en œuvre en 2021 de la formation continue au ministère de l'agriculture et de l'alimentation fera l'objet d'un point dédié lors du CTM formation continue du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Le programme national de formation (PNF) 2022, en cours de finalisation, comprendra la reconduction d'un socle de formations existantes à la fois métiers et transverses. Il intégrera également des formations développées en 2021 en dehors du PNF, notamment pour répondre à l'actualité du ministère, de nouvelles formations permettant de répondre à des besoins identifiés par les directions métiers et de s'inscrire, au niveau interministériel, dans le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie 2021-2023. La présente fiche a pour objet de vous présenter certains éléments clé du PNF 2022.

#### 1. Une offre de formation continue qui s'adapte à l'actualité et aux besoins identifiés

##### A) Des formations métiers inscrites dans l'actualité

Le PNF a été conçu pour que les formations métiers s'inscrivent au plus près de l'actualité ministérielle. En lien avec les DAC, l'INFOMA et l'ENSV, des formations ont été créées pour accompagner les agents du MAA face aux évolutions de leurs activités. Parmi les actions déployées, trois thématiques peuvent être mises en lumière :

- **Le Brexit et ses implications** ont donné lieu à plusieurs actions de formation pour permettre aux services concernés de s'adapter et d'anticiper les problématiques générées par cette sortie. Une formation intitulée « Brexit : formation des agents vétérinaires et des douanes » a par exemple été déployée sur demande de la DGAL. L'accompagnement des agents sur cette thématique va être renforcé à partir du mois de décembre avec la mise en place de formations à l'anglais pour les agents directement concernés par le Brexit. Ce nouveau dispositif permettra aux stagiaires d'accéder à une plateforme de formation à distance pendant 10 semaines pour perfectionner leur pratique de la langue.
- Dans le cadre de la future **présidence française de l'Union européenne** au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est apparu nécessaire de préparer les agents aux enjeux ministériels et nationaux de cette présidence. Les agents des DAC directement concernés par la PFUE ont pu bénéficier de modules de formation mis en place par l'ENA et l'IGPDE. Par ailleurs un séminaire de sensibilisation à la présidence française de l'Union européenne, fruit de la collaboration avec la DGPE et l'INFOMA, a été organisé le 20 octobre 2021, destiné à l'ensemble des agents du MAA et de ses opérateurs, afin de présenter les enjeux et les actions portées par le ministère. Ce webinaire est disponible sur la plateforme Mentor, en rediffusion, accompagné d'une foire aux questions.
- **L'accompagnement des DAC dans l'expression de leurs besoins de formation** permet de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation avec l'actualité ministérielle. Par exemple, au regard du caractère structurant du volet agricole et forestier, pour le MAA et notamment la DGPE, une attention particulière a été réservée aux formations mises en place dans les domaines « agriculture » et « forêt-bois », sur la valorisation économique des filières ou la gestion des aides.

L'offre de formation proposée sur les filières métiers tend à répondre et à anticiper les besoins des services centraux ou déconcentrés mais également à accompagner les politiques publiques portées par le ministère. Cette offre est donc en constante évolution pour s'adapter à l'actualité ministérielle et intégrer au fil de l'eau de nouveaux besoins pouvant donner lieu à la création de formations, non inscrites au PNF de l'année.

##### B) De nouvelles formations centrées sur le collectif de travail

De nouvelles formations ont été construites sur le collectif de travail, pour le retisser dans un contexte de

sortie de crise ou pour le faire émerger à la suite d'une réorganisation de service.

Tout d'abord, dans le cadre de la sortie de crise sanitaire et de l'impact sur les organisations d'un recours fréquent au télétravail, il est apparu nécessaire d'accompagner les encadrants pour **retisser le collectif dans un contexte de sortie de crise et d'évolution des modalités de travail**. Cette formation animée par l'IAPR (Institut d'Accompagnement Psychologique et de ressources) » est articulée autour de deux parties :

- un webinaire proposé le 30 septembre 2021 aux managers (en administration centrale et en régions) et visible en replay. Co-animé par le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC), en lien avec le Bureau d'action de l'action sanitaire et sociale et sanitaire (Bass) et un psychologue de l'Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources (IAPR), il a permis d'aborder le contexte et le cadre général de cette démarche ;
- 15 sessions de deux ateliers d'1h30 proposées aux managers de fin octobre à fin décembre 2021 afin d'échanger sur les pratiques professionnelles et trouver des solutions concrètes, ensemble.

Par ailleurs, une offre de formation est en cours d'élaboration afin d'**accompagner les managers lors de la réorganisation d'un service afin qu'ils soient en capacité de créer une nouvelle dynamique** avec des équipes déjà en place mais aussi nouvelles. Elle comprendra 2 volets :

- l'accès à des ressources permettant de s'interroger sur le positionnement attendu et d'identifier des leviers, dans le cadre une e-formation et en autonomie avec un module de positionnement conduisant à des réflexions sur les pratiques managériales (5 à 10 minutes), 3 vidéos courtes sur les marges de manœuvre et le courage managérial, le consensus et les mécanismes et les conditions de la confiance puis un tutoriel sur l'utilisation de l'outil CANEVA permettant de s'interroger sur des axes clefs de la dynamique de son équipe ;
- la participation à 2 ateliers de formation-action de 3 heures chacun destinés à réguler et approfondir les contenus abordés en e-formation, créer du lien entre encadrants du même service et échanger collectivement autour des problématiques rencontrées.

### **C) Une formation en cours d'élaboration sur la protection fonctionnelle des agents**

Le BFCDC et l'INFOMA travaillent avec la DGAL à l'élaboration d'une formation relative à la protection fonctionnelle et la responsabilité pénale des agents en charge des contrôles officiels de la DGAL afin de les sensibiliser et leur donner des ressources pour gérer des situations pouvant conduire à une mise en cause, judiciaire ou médiatique, des services. Cette formation sera complétée par des échanges de pratiques.

Cette formation a vocation à être déposée sur Mentor afin d'être disponible au plus près des agents et leur hiérarchie qui pourront la mobiliser de manière rapide en cas de besoin.

L'objectif est une mise à disposition sur la plateforme à compter de décembre 2021.

## **2. Un effort de formation au label égalité-diversité qui va s'amplifier et s'élargir à de nouvelles thématiques en 2022**

---

Le ministère s'est engagé dans un plan ambitieux de formation des agents aux thématiques de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à la diversité, à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et à la laïcité, via un marché interministériel de formations.

Pour rappel, en 2020, le ministère a mis en œuvre :

- 124 sessions à la diversité (892 stagiaires) ;
- 73 sessions sur le recrutement sans discrimination (602 stagiaires) ;
- 81 sessions sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (624 stagiaires) ;
- 112 sessions sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (820 stagiaires) ;
- 22 sessions sur la laïcité et neutralité de l'agent public (73 stagiaires).

En 2021 (données disponibles au 30/06/2021), le ministère a déployé :

- 17 sessions à la diversité ;
- 6 sessions sur le recrutement sans discrimination ;
- 22 sessions égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;

- 18 sessions sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ;
- 25 sessions à la laïcité et neutralité de l'agent public.

L'effort de formation se poursuivra tout au long de l'année 2022 et s'étoffera avec un nouveau marché interministériel disponible à l'automne 2022 incluant de nouvelles thématiques, telles que le handicap et la lutte contre la radicalisation. En 2022, il est demandé au niveau interministériel un effort particulier sur la thématique de la laïcité et la neutralité des agents du service public.

### **3. Une offre de formation relative au dialogue social construite en 2021 et qui a vocation à s'enrichir en 2022**

---

Pour rappel, cette formation de 2 jours réalisée en distanciel a pour objet de consolider les compétences en matière de dialogue social, expliciter les règles de fonctionnement des instances du ministère, mutualiser et diffuser de bonnes pratiques en ce qui concerne l'organisation des instances, favoriser la diffusion d'une culture du dialogue social au sein du ministère et percevoir les organisations syndicales comme des partenaires afin de co-construire la relation dans un cadre bienveillant.

Le plan de formation au dialogue social amorcé en 2021 a vocation à comprendre deux volets en 2022 :

- **« Formation au dialogue social »** : la mise en œuvre de l'action 26 du plan managérial du ministère et du plan d'actions consécutive à l'analyse du baromètre social 2020 a donné lieu à la réalisation d'une session expérimentale les 6 et 7 avril 2021 composée d'un panel représentatif des publics cibles. Le taux de satisfaction était de 80%.

Au regard du retour d'expérience, le cabinet CEGOS retenu<sup>1</sup> pour la conception et la mise en place de ces formations a procédé en lien avec le service des ressources humaines à la simplification de la partie réglementaire et a permis de compléter le programme avec un partage d'expérience d'un intervenant ayant exercé un mandat syndical. Une nouvelle session de formation est ainsi programmée le 22 et 23 novembre 2021.

Cette formation est à destination des directeurs régionaux et adjoints, secrétaires généraux et chefs de SRFD en DRAAF/DAAF, directeurs de lycée agricole et adjoints ainsi que les agents d'administration centrale concernés par les instances du dialogue social.

7 sessions de 2 jours sont prévues dans le cadre du PNF 2022, selon un calendrier restant à définir.

- **« Formation sur le droit à être syndiqué et sur l'intérêt du dialogue social »** : dans le cadre de l'agenda social, un groupe de travail sera mis en place pour construire ce module de formation en 2022. Les conditions et modalités d'association des organisations syndicales à la mise en œuvre de cette formation pourront également être abordées au sein du groupe de travail.

---

<sup>1</sup> convention UGAP/MAA, du 16 décembre 2020